

**Généralités** - Ce contrat a pour objet de définir les conditions par lesquelles un membre (ci-après dénommé le « Membre ») peut utiliser les locaux, les équipements et services de Fighting Club Luxembourg (Windhof) Sàrl-S (ci-après dénommée « Fighting Club Luxembourg ») dont le siège social est situé au 22 rue de l'Industrie L-8399 Windhof. Les installations ont pour but de permettre au Membre de s'adonner aux arts martiaux mixtes, sports de combat et aux autres activités sportives disponibles aux heures et conditions particulières affichées à l'entrée du club ou publiée sur les réseaux sociaux.

**1. Affiliation** - 1.1 Toute personne majeure peut s'affilier au Fighting Club Luxembourg en ligne en complétant et signant le formulaire d'inscription sur Sportigo. Pour les mineurs, les parents sont priés de se présenter en personne au club avec leur enfant avant de procéder à l'inscription en ligne. En complétant et signant le formulaire d'inscription, le Membre déclare qu'il a pris connaissance des conditions générales et qu'il marque son accord sur celles-ci. L'affiliation prend effet à la date indiquée par le Membre. Si aucune date n'est mentionnée, la date de la signature du formulaire d'inscription est considérée comme date de départ. Une affiliation au Fighting Club Luxembourg est toujours un contrat à durée déterminée pour la période mentionnée dans le formulaire d'inscription. Au-delà de cette période et à défaut de résiliation conformément à l'article 6 des présentes conditions générales, le contrat sera converti en un contrat à durée indéterminée par reconduction tacite de mois en mois, auquel il pourra être mis fin en respectant le préavis mentionné à l'article 2 des présentes conditions générales. 1.2 Après signature du contrat, le Membre recevra une copie de son contrat d'adhésion par email. L'abonnement est strictement personnel et ne peut être cédé ou transféré. 1.3 Le Membre a la possibilité de se rétracter de l'achat en ligne dans les sept (7) jours calendrier suivant l'achat et sans spécifier de raison, par une déclaration sans équivoque, par email à [fightingclublux@gmail.com](mailto:fightingclublux@gmail.com). Si le Membre n'a pas recouru aux services de Fighting Club Luxembourg pendant le délai de rétractation, Fighting Club Luxembourg remboursera les sommes payées par le Membre sur le même numéro de compte que celui avec lequel l'achat en ligne a été effectué. Si le Membre a recouru aux services de Fighting Club Luxembourg pendant le délai de rétractation de sept (7) jours calendrier et que le contrat de service a donc déjà été mis en œuvre, Fighting Club Luxembourg ne remboursera pas les sommes versées.

**2. Caution bancaire** - En acceptant les termes et conditions de notre service, le client consent à la mise en place d'une caution via sa carte bancaire. Cette caution est destinée à garantir le paiement des sommes dues par le client dans le cadre de nos services. Aucun montant ne sera débité initialement lors de la mise en place de cette caution. Toutefois, en cas d'impayé ou de non-respect des obligations financières du client envers

notre société, un prélèvement du montant dû pourra être effectué directement sur la carte bancaire enregistrée. La validité de cette caution est limitée à la date d'expiration de la carte bancaire utilisée. Il est de la responsabilité du client de nous informer en cas de changement de sa carte bancaire ou de sa date d'expiration. En l'absence d'une carte valide, la caution ne pourra être honorée.

**3. Durée** - Le droit d'utilisation des locaux commence à la date de souscription de l'abonnement et pour la durée de celui-ci. Tous les produits payés en une seule fois dans leur totalité à l'avance s'arrêtent automatiquement au terme de la période déterminée. Les autres abonnements sont prolongés tacitement de mois en mois à la fin de la période initiale ; le Membre a toutefois la possibilité de s'opposer à cette reconduction moyennant un préavis d'un (1) mois. La demande de résiliation se fait exclusivement par email à [fightingclublux@gmail.com](mailto:fightingclublux@gmail.com) au plus tard le 25 du mois précédent le mois de résiliation (par exemple, au plus tard le 25 août pour une résiliation souhaitée au 30 septembre). Des frais de résiliation équivalant à un (1) mois d'abonnement seront prélevés à la date de la demande de résiliation. En cas de demande de résiliation anticipée dans les conditions reprises au point 6.1, des frais équivalant à un (1) mois d'abonnement sont dus.

**4. Frais** - 4.1 Sauf stipulation contraire, sont dues pour les types d'affiliation: une cotisation annuelle obligatoire et une cotisation d'affiliation mensuelle. La cotisation annuelle obligatoire et la première cotisation mensuelle sont dues au moment d'affiliation. La cotisation d'affiliation mensuelle est due et exigible au plus tard le dernier jour ouvrable du mois en cours. Dans l'hypothèse où il est mis fin à l'affiliation et que le Membre décide ensuite de s'affilier à nouveau, la cotisation annuelle obligatoire sera due à nouveau. La cotisation annuelle obligatoire est due chaque année au courant du mois de janvier. Aucun prorata n'est applicable. 4.2 Les frais d'abonnement sont payés chaque mois par domiciliation bancaire européenne SEPA ou carte bancaire. Le Membre remplit en ligne un formulaire de domiciliation européenne SEPA au moment de la signature du formulaire d'affiliation. Par la signature du formulaire SEPA, le Membre (i) autorise Fighting Club Luxembourg à envoyer des ordres de débiter le compte bancaire du Membre au prestataire de services de paiement du Membre ; (ii) autorise son prestataire de services de paiement à débiter son compte selon les instructions de Fighting Club Luxembourg. 4.3 Fighting Club Luxembourg propose divers types de réductions sur ses abonnements. Les réductions ne sont pas cumulables et une seule réduction sera accordée par abonnement. Le Membre est tenu de prouver qu'il peut bénéficier d'une réduction et doit signaler immédiatement à Fighting Club Luxembourg l'ensemble des circonstances pouvant avoir une influence sur son droit à bénéficier d'une réduction. La preuve que le Membre peut bénéficier d'une réduction doit être présentée à la

première demande de Fighting Club Luxembourg sous peine de voir la réduction supprimée automatiquement et le tarif normal appliqué. Les réductions n'ont pas d'effet rétroactif. 4.4 Tous les prix s'entendent TVA incluse. Fighting Club Luxembourg se réserve le droit d'adapter à tout moment ses prix en cas de modification du taux de TVA, inflation etc. 4.5 Si le paiement de la souscription échoue ou est déclaré comme litigieux, l'accès aux cours est bloqué jusqu'à ce que la facture soit encaissée et les réservations réalisées seront annulées (et le crédit recréé). Fighting Club Luxembourg effectuera une (1) nouvelle tentative de paiement automatique quelques jours après la précédente. Même si le débit est accepté, les réservations réalisées précédemment ne seront pas recréées automatiquement et devront être effectuées à nouveau par le Membre. Si le débit est toujours refusé par le prestataire de services de paiement du Membre ou si le Membre exige le remboursement de la transaction débitée à son prestataire de services de paiement, le Membre est mis en demeure de régler le solde restant avant la fin du mois en cours. Par ailleurs, des frais administratifs de 10,00€ (dix euros) seront portés en compte pour chaque refus de débit par le prestataire de services de paiement du Membre. Si le Membre s'abstient de payer les cotisations mensuelles durant deux mois consécutifs, le Membre ne pourra plus accéder au club et sera redevable de l'intégralité des cotisations dues et des frais de retard de paiement, ceci nonobstant le droit de Fighting Club Luxembourg de réclamer tout autre dommage. En pareil cas, la demande sera transmise à un organisme pour encaissement ou un avocat pour recouvrement. En cas de non-paiements répétitifs, et sans réponse de la part du Membre aux divers emails qui auront été envoyés, Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au contrat d'adhésion du Membre et de refuser une nouvelle inscription de ce dernier, sans caution.

**5. Cours collectifs** - 5.1 Tous les cours doivent être réservés moyennant l'application mobile dédiée. Afin d'assurer une organisation optimale et de garantir à chacun la possibilité de participer aux cours de manière régulière, le Membre est tenu de réserver ses séances d'entraînement via Sportigo au moins 2 heures à l'avance (4h à l'avance pour les cours enfants), ou idéalement la veille. Cette procédure permet à Fighting Club Luxembourg de mieux anticiper le nombre de participants, de prévoir les coaches nécessaires pour chaque session, et d'éviter des annulations de séances dues à un nombre insuffisant d'inscriptions. Pour des raisons déontologiques, aucun cours collectif n'est assuré pour un (1) seul participant, et un minimum de trois (3) participants est requis pour maintenir le cours. 5.2 Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de modifier l'horaire à sa meilleure convenance. Ces modifications seront annoncées par email, sur les réseaux sociaux et/ou l'application mobile afin de permettre au Membre de consulter les heures des cours collectifs. Les horaires des cours collectifs ne sont pas considérés

par le Membre comme une caractéristique essentielle du service à prester par Fighting Club Luxembourg. **5.3** La désinscription à un cours collectif se fait via l'application et doit être faite endéans l'horaire minimum défini par Fighting Club Luxembourg. En cas d'abus, Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de refuser les réservations du Membre pendant la durée qu'il estimera adéquate.

## **6. Fin ou résiliation anticipée de l'abonnement -**

**6.1** Par dérogation à l'article 2 des présentes conditions générales, un Membre peut résilier son abonnement de façon anticipée dans les 2 situations suivantes : (i) Pour des raisons médicales empêchant définitivement la pratique du sport en général et attestées par un certificat médical (émis par un médecin) ; (ii) Pour des raisons d'éloignement du domicile ou de l'adresse professionnelle du Membre (selon laquelle est géographiquement la plus proche du club) vers une nouvelle adresse distante de plus de 20 km, en fournissant la preuve du changement d'adresse. Tout mois entamé est dû et les sommes déjà versées ne feront l'objet d'aucun remboursement. A noter que des frais équivalant à un (1) mois d'abonnement seront appliqués à la clôture de l'abonnement, conformément à l'article 2 des présentes conditions générales. **6.2** Toutes requêtes et documents doivent être adressés par email au Fighting Club Luxembourg à [fightingclublux@gmail.com](mailto:fightingclublux@gmail.com). A défaut, l'abonnement sera maintenu aux conditions convenues. **6.3** Tout autre motif ou mode de résiliation que ceux mentionnés à l'article 6.1 des présentes conditions générales du fait du Membre (tel qu'une cessation unilatérale des paiements mensuels via la domiciliation) seront considérés comme une rupture abusive du contrat. Dans ce cas, le Membre n'aura plus accès au club et la totalité des mensualités de la période d'engagement au titre des frais d'abonnement, y compris les frais de retard de paiement mentionnés au point 4.5 des présentes conditions générales de vente, sera immédiatement due. Si le Membre ne s'acquitte pas volontairement de ces montants dus, Fighting Club Luxembourg pourra faire appel à un bureau de recouvrement en vue de l'encaissement de la créance. Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription du Membre dans le futur.

**7. Suspension provisoire** - En cas de maladie, blessure, opération, grossesse résultant en une incapacité spécifiquement mentionnée de ne pouvoir pratiquer du sport pendant plus d'un mois, un document justificatif est à présenter par email à [fightingclublux@gmail.com](mailto:fightingclublux@gmail.com) avec la demande de suspension provisoire. La suspension débutera le premier jour mentionné sur le certificat et durera jusqu'à la fin de la période mentionnée sur le certificat. A défaut d'être précisé sur le certificat médical, la période de suspension sera de facto de quatre (4) semaines maximum. La période durant laquelle l'abonnement se verra suspendu ne sera pas comptabilisée dans la période de minimum d'engagement prévue au contrat et sera donc

ajoutée à la fin de la période minimum d'engagement. Pendant cette période, la cotisation mensuelle ne sera pas due et le Membre n'aura pas accès aux facilités du Fighting Club Luxembourg. A l'expiration du certificat médical, l'abonnement reprend ses effets, automatiquement et sans avertissement. Le Membre porte lui-même la responsabilité de la reprise de son abonnement. Une suspension n'est en aucun cas rétroactive et les montants déjà versés resteront au compte de Fighting Club Luxembourg.

## **8. Suspension pour absence prolongée**

**("Time-Stop") - 8.1** L'ancienne possibilité de geler l'abonnement quatre (4) semaines sans frais est supprimée. Désormais, pour tout abonnement d'une durée de douze (12) mois et en cas d'absence d'au moins 3 semaines consécutives (jusqu'à 4 semaines maximum), le Membre en ordre de paiement de cotisations peut demander une prolongation équivalente gratuite de son abonnement. Cette période sera ajoutée automatiquement à la fin de la période initialement souscrite. La demande doit être formulée par email à <mailto:fightingclublux@gmail.com> au plus tard le 25 du mois précédant l'absence. Pendant ce report, la cotisation mensuelle reste due ; le Membre n'a pas accès aux installations du club. **8.2** Dans le cas particulier d'une demande de résiliation de contrat par le Membre dans le mois consécutif à un report, le mois reporté sera dû, au même titre que les frais de préavis tels que stipulés à l'article 3 des présentes conditions générales.

**9. Heures d'ouverture** - Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de modifier de manière temporaire ou définitive les heures d'ouverture du club et de fermer intégralement (ou en partie) le club pendant les jours fériés légaux ou afin d'effectuer des travaux de réparation et d'entretien nécessaires. Les heures d'ouverture ne sont pas considérées par le Membre comme une caractéristique essentielle du service à prester par Fighting Club Luxembourg. Si le Membre ne fait pas usage des possibilités que lui offre le type d'affiliation choisi, aucun remboursement de la cotisation d'affiliation n'aura lieu. Le Membre prend connaissance du fait que les locaux et installations du Fighting Club Luxembourg ne sont pas librement accessibles et utilisables en dehors des horaires de cours.

**10. Obligation d'information - 10.1** Toute modification de la situation personnelle du Membre (par exemple, coordonnées ou données bancaires) doit être directement communiquée par email à [fightingclublux@gmail.com](mailto:fightingclublux@gmail.com). **10.2** Si ces modifications ne sont pas communiquées à temps, les éventuelles conséquences pécuniaires pour Fighting Club Luxembourg seront facturées au Membre.

**11. Assurances, risques et responsabilité - 11.1** Le Membre déclare utiliser les infrastructures et participer aux activités de Fighting Club Luxembourg sous sa propre responsabilité. Malgré le respect des normes en vigueur et l'entretien régulier des équipements, des accidents ou

dommages peuvent survenir en raison de l'inexpérience ou d'un usage inapproprié. Le Club ne peut être tenu responsable des blessures, décès ou dommages matériels résultant d'un comportement non conforme, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle du Club ou de ses employés. **11.2** Il est recommandé au Membre de souscrire une assurance personnelle responsabilité civile et accidents corporels, couvrant spécifiquement la pratique sportive. De même, les effets personnels (vêtements, matériel, téléphone, etc.) sont sous la garde exclusive du Membre ; en cas de perte ou vol, le Club ne pourra être tenu responsable.

**12. Force majeure** - Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou manquement à ses obligations si cet empêchement résulte d'un événement de force majeure, c'est-à-dire un événement imprévisible, irrésistible et échappant au contrôle des parties (par exemple : catastrophe naturelle, conflit armé, état d'urgence sanitaire, grève, panne majeure, décision administrative, pandémie).

Dans ce cas : les obligations directement affectées sont suspendues pour la durée de l'évènement, sans qu'aucune indemnité ne soit due ; le Membre pourra demander une prolongation équivalente de son abonnement pour la durée du blocage, sans frais ; Si la situation se prolonge au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, l'une ou l'autre des parties pourra résilier le contrat par notification écrite, sans autre indemnité. Fighting Club Luxembourg informera les Membres dans les meilleurs délais de l'évènement, de son impact estimé et des mesures envisagées.

**13. Assistance médicale** - Le Membre déclare par acceptation des présentes conditions générales être en pleine possession de ses capacités mentales et physiques et ne présenter aucune contre-indication médicale ou autre raison qui pourrait l'empêcher de participer à un effort physique, et que l'accomplissement d'un effort physique ne peut causer aucun dommage à sa santé, sécurité et/ou condition physique. L'on ne peut faire aucun usage des facilités du Fighting Club Luxembourg si l'on souffre d'une infection, d'une maladie contagieuse ou lorsque l'on a des blessures telles que des blessures ou plaies ouvertes pour lesquelles il existe un risque pour la santé, la sécurité et/ou la condition physique du Membre et/ou des autres Membres.

**14. Comportement et respect** - Tout comportement délibéré visant à blesser une autre personne, que ce soit dans l'enceinte du Fighting Club Luxembourg ou en dehors, entraîne une suspension immédiate d'au moins un (1) mois, selon la gravité constatée. Pendant cette période, l'abonnement reste dû dans son intégralité, sans possibilité de remboursement.

En cas de récurrence, Fighting Club Luxembourg se réserve le droit d'une exclusion définitive.

**15. Usage de drogues et autres substances illicites, dopantes ou médicamenteuses** - Il est formellement interdit de consommer des drogues, substances illicites ou médicamenteuses

psychoactives au sein du Fighting Club Luxembourg. Les participants doivent être en pleine possession de leurs moyens psychiques et physiques pour pouvoir participer en toute sécurité aux activités physiques proposées, et ne pas nuire à sa propre santé ni à l'intégrité et la sécurité physique des autres participants. En cas de doute, Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de demander au membre concerné de procéder à un test salivaire sur place avant le début du cours. En cas de refus de la part du Membre concerné, l'accès aux installations du club et à ses cours sera immédiatement refusé, et ce, sans droit à remboursement quelconque. Toute violation de cette règle peut entraîner des sanctions, y compris une exclusion temporaire ou définitive des services du club. Cette mesure vise à garantir la sécurité et le bien-être de l'ensemble des Membres. Chaque année, l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) produit une nouvelle liste de substances et méthodes interdites, qui entre en vigueur au 1er janvier. Voici [la Liste des substances et méthodes interdites pour l'année 2025](#). Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer au site de l'ALAD: [www.alad.lu](http://www.alad.lu).

**16. Règlement intérieur - 16.1** Le Membre a la connaissance du fait qu'un règlement intérieur s'applique au sein de Fighting Club Luxembourg. Ce règlement intérieur est disponible au club et sur demande par email. Le Membre est tenu de respecter ce règlement intérieur. **16.2** Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de refuser ou d'interdire l'accès au club à un Membre dont le comportement serait contraire au règlement intérieur et plus généralement à l'esprit du club (courtoisie, propreté, comportement). Dans de tels cas, le mois entamé reste dû et n'est pas remboursable. En cas de manquement grave, Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et sans délai au contrat d'abonnement du Membre en question, aux termes d'un préavis à décider au cas par cas en fonction de la gravité de la situation.

**17. Droit à l'image, captation et responsabilité –**

**17.1** Le Membre est informé que le staff du Fighting Club Luxembourg est susceptible de réaliser des photographies, vidéos, clips ou autres prises de vue lors des cours, stages et événements, ainsi que des images des infrastructures. Ces contenus peuvent être utilisés pour alimenter le site internet officiel du club, ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, etc.) ou tout autre support destiné à la promotion des activités du club. En adhérant, le Membre autorise le Fighting Club Luxembourg à utiliser son image dans ce cadre, sous réserve que cette utilisation soit conforme et ne porte atteinte ni à sa dignité, ni à son honorabilité. Le Membre dispose d'un droit d'opposition : il peut demander la suppression d'un contenu où il apparaît. Le Fighting Club Luxembourg pourra alors soit retirer le contenu, soit recourir à une technique permettant d'anonymiser le Membre. **17.2** Les séances de coaching privé peuvent être enregistrées (image et son) à des fins pédagogiques et d'analyse

technique, notamment pour le suivi interne, l'amélioration continue et la formation des entraîneurs. En s'inscrivant, le Membre accepte que ces vidéos soient conservées exclusivement à ces fins. Ces contenus ne seront jamais diffusés, publiés ni transmis à des tiers sans l'accord écrit préalable du Membre. Les données sont stockées de manière sécurisée et traitées conformément aux normes de protection des données en vigueur (RGPD). **17.3** En cas d'accusations mensongères, calomnieuses ou abusives portées à l'encontre du Fighting Club Luxembourg, de ses représentants ou de ses coachs, et si les enregistrements visuels et/ou sonores démontrent l'absence de faute de leur part, ces derniers ne pourront être tenus responsables.

Selon la gravité des propos et le préjudice moral ou commercial subi, le Fighting Club Luxembourg et/ou ses représentants se réservent le droit d'engager une action en justice contre le Membre instigateur ;

de réclamer une indemnisation couvrant tout dommage subi (y compris honoraires d'avocats, frais judiciaires, amendes ou pénalités) lié à une accusation infondée, abusive et/ou malveillante. Cette obligation d'indemnisation reste applicable même après résiliation ou extinction du contrat.

**18. Modifications** - Fighting Club Luxembourg se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Les nouvelles conditions seront communiquées par email et affichées dans le club. En l'absence d'objection dans un délai de vingt (20) jours ouvrables, elles seront réputées acceptées.

**19. Traitement des données personnelles** - Fighting Club Luxembourg s'engage à traiter les données personnelles des Membres conformément à la législation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel, en particulier au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), Fighting Club Luxembourg traite vos données pour être en mesure de gérer la relation commerciale et s'assurer de fournir un service adapté à vos besoins. Les traitements sont effectués sous base d'une obligation légale ou de l'exécution d'un contrat. En principe, Fighting Club Luxembourg ne fournit pas de données à des tiers. Fighting Club Luxembourg peut toutefois être tenu par la loi ou la réglementation de traiter vos données ou de les fournir à des tiers. Fighting Club Luxembourg ne transfère aucune donnée en dehors de l'Union Européenne hormis le cas est nécessaire pour l'exercice d'action en justice ou avec votre autorisation préalable. Les données sont conservées pour une durée de dix (10) ans pour respecter les obligations légales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité des données, de retirer votre consentement à tout moment et d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Moyennant une demande écrite datée et signée adressée au Fighting Club Luxembourg avec une preuve de votre identité (copie de votre carte d'identité), vous pouvez recevoir gratuitement un relevé écrit de vos données personnelles et éventuellement une rectification de données incorrectes, incomplètes ou non pertinentes. Vos données personnelles vous sont communiquées au plus tard quarante-cinq (45) jours après la réception de votre demande.

**20. Autres dispositions - 20.1** Tout changement à cet accord entre le Membre et Fighting Club Luxembourg devra être modifié par email. Une pièce d'identité pourra être exigée à l'inscription. Toute personne qui se sera inscrite en ligne ou par téléphone pourra renoncer à son inscription sans pénalité financière et sans qu'aucun motif ne doive être fourni, dans les sept (7) jours ouvrables qui suivent l'inscription. **20.2** Ce contrat est soumis au droit luxembourgeois et toutes les contestations relatives à sa conclusion et à son exécution sont du ressort des tribunaux luxembourgeois.

**Tous droits réservés – Fighting Club Luxembourg (juillet 2025).**